

ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT DE LA FARA 2020

A l'attention de tous les Allocataires de la CARMF

L'année 2019 a été dominée par un «Tohu-bohu » médiatico -socio -politique entretenu par le projet de réforme du régime universel. Projet pour lequel le Conseil d'État a rendu un avis très critique.

La FARA, dans ce contexte de réforme controversée, demeure attentive et poursuit son action pour que 100 % des droits acquis soient garantis ainsi que notre pouvoir d'achat. Celui-ci, demeure encore impacté par la poursuite de l'augmentation de la CSG et de la non indexation des retraites en 2020.

La FARA, au coté de la CARMF, suite à l'opération lancée contre la CARMF par le ministère imposant que les cotisations retraite payées par les médecins soient perçues par l'URSSAF, s'est mobilisée contre cette mesure.

Les syndicats de médecins ont été alertés par courrier. Une action a été menée en liaison avec la Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales. Les responsables politiques de toutes les régions associatives ont été alertés contre cette décision. La conjugaison de toutes ces actions a contribué à obtenir le retrait de cette mesure pour 2020.

La FARA est sensible au mécontentement des médecins en cumul emploi retraite. Le problème des cotisations non génératrices de points a été évoqué et débattu lors de la dernière réunion des délégués en octobre 2019. Suite aux concertations en cours le haut commissaire a convenu dans le cadre de la réforme qu'il serait permis aux médecins en cumul emploi retraite de s'ouvrir de nouveaux droits. Le financement de cette mesure est non précisé.

La FARA, a pris en compte la demande d'un changement du mode d'élection des délégués souhaité par certaines régions. Le Conseil d'administration de la CARMF, dans un souci d'équité, a voté à une très large majorité, sous réserve de validation par la CNAVPL et la tutelle, l'attribution d'un nombre minimal de postes de délégués du collège des retraités à chaque territoire de la République. Réservant au moins un poste de délégué retraité par département de métropole et d'Outre-mer.

La FARA porte à votre connaissance la valeur des points constituant votre retraite pour 2020 : Régime de Base 0,5708 €, Régime Complémentaire 69,70 €, Régime ASV 11,31 €. Le Régime Complémentaire a été revalorisé de 1%, qui s'ajoute au 1% de 2019. Seule la valeur du point ASV n'a pas évoluée.

Dans le projet du régime universel, la valeur du point de retraite et les critères de son mode de calcul ne sont pas clairement déterminés. Il est question, d'un indicateur, celui du revenu moyen d'activité par tête, qui n'existe pas encore. LA FARA tiendra son XVIIIÈME Congrès Annuel À Lyon Le 06 Octobre 2020 sur le thème :

« L'avenir de nos retraites, de la CARMF et de la FARA dans le cadre du régime universel de retraite »

De nombreuses incertitudes demeurent concernant l'impact direct et les paramètres de cette réforme. Les syndicats sont toujours en concertation avec le ministère. Ce congrès apportera des éclaircissements sur cet important sujet.

La FARA demeure le porte parole des médecins retraités quelque soit l'issue de la mise en place de cette réforme. Nous devons être de plus en plus nombreux pour peser d'avantage et défendre nos droits et nos pensions de retraite. La réforme en cours pourrait impacter d'avantage nos allocations et notre pouvoir d'achat.

Plus que jamais, le soutien de vos adhésions est nécessaire.

Croyez en nos sentiments les plus dévoués

Le Président et les membres du bureau de la FARA

Vous pouvez contacter nos associations régionales, coordonnées sur cette lettre CARMF

Vous pouvez aussi consulter le site de la FARA : <https://www.retraite-fara.com>

Et nos sites internet régionaux.

*D' Hubert AOUIZERATE
Président de la FARA*